

DEPARTEMENT <b>SEINE MARITIME</b>
<b>CANTON</b> Canteleu
COMMUNE <b>CANTELEU</b>

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

**DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0070/23**  
**INFORMATION**

Direction des Services Techniques -

Nous, Mélanie BOULANGER,  
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- la délibération n° DE-072/23 prise en séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023 portant sur l'attribution et l'autorisation de signature du marché d'exploitation des installations thermiques de la ville de Canteleu.

CONSIDERANT QUE :

- Madame le Maire a signé les pièces constitutives du marché, conformément à la délibération susvisée,
- Ces pièces constitutives doivent être déposées en Préfecture pour le Contrôle de Légalité accompagnées des documents de procédure du marché,
- OXYAD, logiciel de gestion des actes administratifs de la commune, permet seul de transmettre par voie dématérialisée ces documents,
- Pour information, le candidat suivant a été retenu :

DALKIA S.A.  
Centre Opérationnel Haute-Normandie  
Immeuble Le Trident  
24 rue Henri Rivière – CS 51026  
76172 ROUEN CEDEX 1

**DECIDE** :

**ARTICLE 1er** : Les pièces constitutives du marché ainsi que les documents de procédure du marché sont annexés à la présente décision pour permettre à la Préfecture d'exercer son contrôle de légalité.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'État dans le département.

FAIT A CANTELEU, le 04 juillet 2023

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

**ACTE EXECUTOIRE**

Exécutoire le : 05/07/2023

Affichage le : 05/07/2023

Notification le : 05/07/2023

Préfecture le : 04/07/2023

ID           DEMAT :           076-217601574-20230704-  
Imc1H11768H1-AR